

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: [11]

Artikel: Vivre le Valais d'aujourd'hui : les femmes valaisannes dans l'économie

Autor: Vannay-Bressoud, Françoise

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275365>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vivre le Valais d'aujourd'hui

Les femmes valaisannes dans l'économie

Ce titre devrait annoncer une étude longue et fouillée sur l'activité des femmes valaisannes dans l'économie du canton. Nous devrions nous pencher, statistiques à l'appui, sur les différents secteurs où s'exerce cette activité et ainsi nous aurions à parler des femmes qui s'occupent d'agriculture et d'élevage; de celles qui travaillent dans les usines et les ateliers et enfin de celles qui sont occupées dans les services: hôpitaux, écoles, bureaux, hôtellerie, commerce, etc. De cette façon, nous aurions fait le tour des secteurs primaire, secondaire, tertiaire et touché l'ensemble des femmes salariées du Valais qui représentent quelque 30 % de la population active.

Mais, dans le même temps, nous aurions oublié celles dont il est coutume de dire qu'elles « ne travaillent pas ». Et c'est d'abord sur elles que nous allons porter notre regard.

Les « femmes au foyer », encore largement majoritaires dans notre canton, ont une activité bien différente selon qu'elles vivent en ville ou à la campagne. Pour les premières, l'essentiel de leur activité demeure les enfants et le mari, les repas, le ménage, l'appartement. Celles qui habitent la campagne verront se joindre à ces premières activités une quantité d'autres. Il y aura le jardin ou la vigne à cultiver, les cultures à soigner, les récoltes à faire avec le conditionnement des fruits et des légumes et souvent en plus du petit bétail à soigner. Dans bien des villages, à la montagne surtout, nombre de ménages ont encore quelques pièces de gros bétail et la plupart du temps c'est la femme qui s'en occupe, qui fait les foins, tandis que le mari, salarié dans une entreprise, est loin toute la journée avec de longs déplacements. Et ainsi, au fil des saisons, la femme voit son travail domestique se doubler d'un travail agricole plus ou moins important sans que celui-ci, dans bien des cas, ne lui confère une quelconque indépendance économique puisqu'il n'a pas de valeur d'échange. Dans la mesure où les produits de ce travail ne sont pas commercialisés, la valeur d'usage du travail féminin est dénué de prestige et n'est pas reconnu comme apport économique par notre société.

Il est bien certain que, dans ces conditions, ces femmes « qui ne travaillent pas » regardent parfois avec envie « celles qui travaillent », celles qui sont payées.

Alors, ces salariées, qui sont-elles ? Sont-elles vraiment enviables ? D'abord le nombre des travailleuses qui cherchent en dehors du foyer plus d'indépendance économique et sociale et plus d'épanouissement, est certainement inférieur à celui des femmes pour lesquelles le travail est une nécessité financière évidente: qu'elles soient célibataires, divorcées ou veuves, ou que le salaire du mari soit notoirement insuffisant. De toute façon, pour la plupart, cette journée de travail s'ajoute à tout ce qu'il y a à faire à la maison.

Ces femmes, on les trouve évidemment dans le commerce et, à ce propos, il convient de rappeler ce qu'aurait dû être leur salaire minimum au terme d'une convention collective signée en février 1976.

Aide ou débutante

Fr. 840.— par mois en première année ; Fr. 1270.— par mois en huitième année.

Vendeur-vendeuse diplômés

Fr. 1113.— par mois en première année ; Fr. 1701.— par mois en huitième année.

Employé de bureau

Fr. 1617.— par mois en première année ; Fr. 1943.— par mois en huitième année ;

et bien même ces salaires de misère furent jugés trop élevés par les grandes surfaces qui ont osé dénoncer la convention et ont obtenu gain de cause. Essayez, vous, de faire un budget avec ces montants pour vous-même et votre famille...

Femmes sous-payées, main-d'œuvre bon marché et d'appoint que l'on embauche et renvoie à la maison au gré des circonstances, voilà que qu'on trouve en nombre dans notre canton.

Les seules qui aient un statut convenable sont les femmes travaillant dans l'administration cantonale, encore que leurs possibilités d'avancement soient fort restreintes. Mais, là non plus, ne nous leurrions pas, rien n'est jamais acquis ! Une récente interpellation développée au Grand Conseil demandait tout simplement que l'on mette à la retraite anticipée ces dames dont le mari peut subvenir aux besoins de la famille, et que l'on tienne compte de ce fait dans tous les cas d'embauche. Ces mesures devant, selon leur auteur, servir d'exemple pour les employeurs privés ! Que fait-on chez nous du droit au travail tel que défini dans la charte sociale européenne ? Est-il seulement un privilège pour l'homme ?

Autre fait inquiétant pour les femmes de ce canton: l'image qu'on leur impose du rôle qu'elles ont à jouer. Celui-ci se conçoit essentiellement en fonction du ménage et de la maternité et, vivant dans cette perspective, beaucoup de jeunes filles ne font encore ni études, ni apprentissage.

22 % des filles ont un contrat d'apprentissage

32 % des filles font des études secondaires du 2^e degré

1,5 % ne sont pas scolarisables (handicapés, infirmes)

44,5 % des filles sont sans formation recensée (ne figurent pas dans les statistiques de l'Etat: les élèves fréquentant des écoles paramédicales dépendant de la Croix-Rouge, ni celles des écoles privées).

Dans ces conditions, on est encore très loin de l'équivalence sociale des rôles masculin et féminin.

Car, actuellement, les différents processus de socialisation (école, église, famille, etc.), conditionnent encore trop les femmes et les cantonnent dans leur rôle d'« éternelle seconde », en les persuadant que leur épanouissement ne pourra se faire qu'à travers le mariage et la maternité. L'exercice d'une activité professionnelle restant un « en-cas », « en attendant », ou encore « un appoint pour boucler les fins de mois ».

Espérons que nous entrerons bientôt dans le temps où chacun, homme et femme, aura droit à son identité sociale, à son autonomie économique devant permettre l'autogestion de sa vie parce que chacun s'en sera donné les moyens.

Françoise Vannay-Bressoud
députée

La femme valaisanne de la montagne

Comme dans tous les pays alpins, la femme de chez nous a connu pendant des siècles une vie dure, faite de privations, de soumission, de labeur acharné, d'héroïsme constant.

Ici comme ailleurs, les changements survenus dans l'économie du pays ont provoqué une évolution rapide des esprits et des mœurs. Avec les travaux des chantiers, les industries touristi-